



INSTRUCTION DE LA SUBVENTION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN MAISON INDIVIDUELLE

Rappel

La prestation de maîtrise d'œuvre doit respecter le cahier des charges disponible sur le site de l'ALEC.

Pour tout projet il est conseillé de prendre contact avec l'Espace Info Energie, un conseiller pourra, par téléphone ou en rendez-vous, vous orienter sur votre projet et la pertinence d'une subvention à la maîtrise d'œuvre.

Vous devez envoyer les devis à votre conseiller ALEC ou à l'adresse suivante : ecorenov@alec-lyon.org

L'instruction de la subvention Ecoréno'v Maitrise d'œuvre s'effectue en 2 étapes :

- Étape 1 : Analyse de devis de maitrise d'oeuvre (le cas échéant)
- Étape 2 : Demande de subvention

À chaque étape à lieu une instruction technique et administrative opérée par :

Instruction technique	Instruction administrative
Assurée par l'ALEC	Assurée par la Métropole de Lyon

Étape 1 : Analyse de l'offre de Maitrise d'œuvre

Instruction technique par l'ALEC

Envoyer à l'ALEC de manière dématérialisée de préférence ou sous format papier :

- Offre de maitrise d'œuvre

L'ALEC vérifie que les offres répondent au cahier des charges maitrise d'œuvre de la Métropole de Lyon.

Étape 2 : Instruction de la demande de paiement

Instruction technique par l'ALEC

Après la réalisation de la mission par le prestataire, le particulier envoie à l'ALEC :

- Formulaire de demande de paiement
- Le RIB
- L'acte d'engagement
- Carte nationale d'identité
- Les différentes pièces du diagnostic et de l'avant-projet
- Facture acquittée de la phase diagnostic – avant-projet de la mission de MOE

L'ALEC instruit techniquement la demande et dépose le dossier de manière dématérialisé à la Métropole de Lyon.

Instruction administrative par la Métropole de Lyon

Après réception, la Métropole instruit administrativement le dossier (environ 3 semaines après la date de réception) et paie la subvention (2 à 4 semaines après la validation du dossier). Lorsque le dossier est complet, la Métropole de Lyon paie la subvention (2 à 4 semaines pour le paiement à compter de l'instruction).

Rappel de la procédure

